SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
19 AVR. 2023
A LA SOUS-PREFECTURE

EPAGE LARGUE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 69

Le Vendredi 14 avril 2023 à 19h30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 3 avril 2023.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Considérant que 60 Membres sont présents et 9 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/10/2023

Collège NON GEMAPI
Membres en exercice: 58
Membres présents et représentés: 41

Formation et accompagnement technique à destination des exploitants agricoles

Considérant les évènements climatiques violents survenus sur le bassin versant de la Largue ces dernières années,
Considérant le besoin de certains exploitants d'être accompagné dans leur transition en matière de conservation des sols et de limitation des coulées d'eau boueuse,
Considérant l'action 1.9 inscrite dans le Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue sur la formation et l'accompagnement technique/agronomique,
Considérant l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) à hauteur de 80%,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- d'accorder un crédit de paiement de 15 000€
- de solliciter l'octroi d'une aide publique à hauteur de 80% auprès de l'AERM
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 19.04.2023

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 14 avril 2023

Le Président,
Daniel DIETMANN

EPAGE LARGUE

EPAGE LARGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.